

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°25 du 8 juin 2012

**PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°13

CIRCULAIRE N° 2308/DEF/DCSSA/RH/PF

relative à l'enseignement militaire supérieur ouvert aux militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées, cycle 2012/2013.

Du 15 mars 2012

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « ressources humaines » ; bureau « politique de formation ».*

CIRCULAIRE N° 2308/DEF/DCSSA/RH/PF relative à l'enseignement militaire supérieur ouvert aux militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées, cycle 2012/2013.

Du 15 mars 2012

NOR D E F E 1 2 5 0 6 7 9 C

Références :

Instruction n° 25881/DEF/DCSSA/RH/ENS/2 du 30 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 932 ; BOEM 621-4.4.1.1.1) modifiée.
Note n° 1276/DEF/DCSSA/RH/GPM/MS du 15 février 2012 (n.i. BO).

Référence de publication : BOC N°25 du 8 juin 2012, texte 13.

Le nombre total de diplômes techniques branche gestion management susceptibles d'être attribués en 2013 est fixé à deux comme suit :

- 2 pour l'option encadrement technique.

L'admission en 2012 au cycle d'enseignement organisé en vue de l'attribution du diplôme technique (DT) en 2013, s'effectuera selon les modalités suivantes :

- 1) l'organisation du cycle de formation 2012/2013 (préparation au concours d'admission au cycle d'enseignement + cycle d'enseignement) est placée sous la responsabilité du chef du département formation supérieure des paramédicaux (DFSP), école du Val-de-Grâce, Paris ;
- 2) le concours d'admission au cycle d'enseignement se déroulera en novembre 2012 à l'école du Val-de-Grâce (EVDG) de Paris ;
- 3) les conditions requises pour faire acte de candidature sont définies par l'instruction de référence qui précise, en outre, l'organisation, la nature et le programme des épreuves de concours ainsi que la composition des dossiers de candidature qui devront parvenir, sans lettre de motivations à la direction centrale du service de santé des armées (DCSSA), bureau politique de formation, au plus tard le 10 avril 2012 ;
- 4) la DCSSA établira la liste des candidats autorisés à concourir et le centre d'enseignement des personnels d'encadrement (CEPE) du département formation supérieure des paramédicaux prendra en charge la préparation du concours ;
- 5) la formation concernant le cycle préparatoire au concours d'admission au cycle d'enseignement débutera le 9 mai 2012 au CEPE ;
- 6) les candidats admis à concourir compléteront leur dossier de candidature par l'envoi de leur lettre de motivation revêtue des avis hiérarchiques à l'école du Val-de-Grâce, département formation supérieure des paramédicaux ainsi qu'une copie de leur dossier complet au plus tard un mois avant le début du concours.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le médecin en chef,
adjoint au sous-directeur « ressources humaines »,*

Jean-Bernard ORTHLIEB.